
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 03 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le mardi 03 février à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Ventron, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 13

Etaient présents : Brigitte VANSON, Patrick KESSLER, Christian CUNY, Céline HEITZ, Kévin MARTIN, Pascal JEANDEL, Charly JEANDEL, Sylviane LAPRÉVOTE, Régis PARMENTIER, Patrick BROLIS, Cédric BRYLKA.

Pouvoirs : Nadia VALENTIN pouvoir à Charly JEANDEL ; Amélie ABEL pouvoir à Céline HEITZ.

A été nommée secrétaire de séance : Madame Sylviane LAPRÉVOTE assisté(e) de Mme SCUDERIN Gisèle, Secrétaire.

Date de la convocation : 23/01/2026

Date d'affichage liste délibérations : 10/02/2026

La séance est ouverte à 20h

Le Procès-Verbal du 16/12/2025 est adopté.

Mme le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour concernant la mise à disposition d'un terrain communal en vue de bénéficier d'une résurgence d'eau pour M. et Mme GREMAUD Emmanuel et M. FLIELLER Jean, concernant les parcelles AL 466p (Forêt N°23) et AL 364p. **La demande est acceptée à l'unanimité.**

Elle demande également le report des points 4 et 5, relatifs au renouvellement de bail à ferme de Messieurs MUNSCH Olivier et Gabriel, qui feront l'objet d'une étude globale dans le cadre d'une commission baux – agriculture. **La demande est acceptée à l'unanimité.**

Programme de voirie 2026 et demande de subvention au Département des Vosges

Mme le Maire précise que les travaux de voirie ne relèvent pas de la politique régaliennne du Département, celui-ci étant disposé à les subventionner dans le cadre de sa politique volontaire. En 2025, certains dossiers n'ont pas été subventionnés en raison du manque de crédits disponibles, certains dossiers seront réexaminés. La commune continuera néanmoins à déposer ses demandes pour 2026. Elle rappelle que, depuis 2020, la commune alloue une somme d'environ 140 000 € chaque année pour l'entretien de sa voirie, à laquelle s'ajoutent la dotation d'entretien du point à temps et les entretiens ponctuels. Mme le Maire donne ensuite la parole à M. KESSLER Patrick, qui présente aux membres du conseil municipal le

programme de voirie 2026. La voie communale n°1 – route de Cornimont (Les Vanres) – est fortement dégradée et nécessite une remise en état.

Le coût estimatif des travaux, susceptibles d'être subventionnés par le Département des Vosges pour l'année 2026, s'élève à 140 907,64 € hors taxes, soit 169 089,16 € toutes taxes comprises, maîtrise d'œuvre comprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le programme de voirie 2026.

Convention de damage des pistes de ski de fond

Mme le Maire lit la convention de damage des pistes de ski de fond établie par la commune de Bussang. Le damage aura lieu du 1^{er} décembre 2025 au 30 avril 2026 pour un tarif de 80 € HT par heure de damage sur les pistes La futaie, La Ronde Bruche et Les Buttes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de damage des pistes de ski de fond par la commune de Bussang.

Renouvellement bail à ferme parcelle AL293p à M. SIMON Daniel

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le bail à ferme de pâtis communaux, parcelle AL293p d'une contenance de 5 Ha 80 a, accordé à M. SIMON Daniel domicilié Ferme de Bergenbach 68830 ODEREN est arrivé à échéance le 30 novembre 2025. Il convient de le renouveler pour une nouvelle période de neuf années moyennant un fermage annuel de 49,18 € la première année. Ce Fermage variera en fonction de l'évolution de l'indice départemental des fermages adéquats (base 2025 : 8,48 €/Ha), tel que défini par arrêté préfectoral.

M. BRYLKA Cédric fait remarquer que le fermier n'entretien pas convenablement la parcelle qu'il occupe bien que cette condition soit précisée dans le bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de bail à ferme consenti à M. SIMON Daniel à compter du 1^{er} décembre 2025 et précise qu'il faudra lui rappeler ses obligations.

Renouvellement location terrain communal parcelles AC24p et AC25 à la SCI LOUS HOUORS

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat de location de terrains communaux, parcelles AC24p et AC25 d'une contenance totale de 92 m² sur lesquelles sont édifiés deux garages, accordé à la SCI LOUS HOUORS domiciliée 30 route de Villers 57140 PLESNOIS, arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler la location de terrain communal, parcelles AC24p et AC25 d'une contenance totale de 92 m² à la SCI LOUS HOUORS à compter du 1^{er} janvier 2026 et moyennant un loyer annuel 237,30 € pour la première année. Il variera à partir de la deuxième année en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers (base 3^{ème} trimestre 2025).

Renouvellement location terrain communal parcelle AB303p à M. JEANDEL Eloi

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat de location de terrains communaux, parcelle AB303p d'une contenance de 7,5 m² et accueillant un rucher, accordé à M. JEANDEL Eloi domicilié vieille route du col d'Oderen à Ventron arrive à échéance au 31 décembre 2025. Il convient de le renouveler pour une période de 5 ans conformément à la délibération 98/2024 du 26 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la location de terrain communal, parcelles AB303p d'une contenance de 7,5 m² à M. JEANDEL Eloi à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 5 ans et moyennant une redevance annuelle de 25,00 € conformément à la délibération 98/2024 du 26 novembre 2024.

Renouvellement location terrain communal parcelle AI117p à M. KIENTZY Frédéric

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat de location de terrains communaux, parcelle AI 117p d'une contenance de 400 m² accordé à M. KIENTZY Frédéric domicilié chemin de la Messe à Ventron pour y entreposer du bois, arrive à échéance au 31 décembre 2025. Il convient de le renouveler pour une période de 5 ans conformément à la délibération 98/2024 du 26 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le renouvellement de la location de terrain communal, parcelles AI 117p d'une contenance de 400 m² à M. KIENTZY Frédéric à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 5 ans et moyennant une redevance annuelle de 25,00 € conformément à la délibération 98/2024 du 26 novembre 2024.

Renouvellement location terrain communal parcelle AI344p à M. KRIKORIAN Olivier et Mme PIQUEE Isabelle

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat de location de terrains communaux, parcelles AI 344p d'une contenance totale de 450 m² pour leur permettre d'accéder à la partie supérieure de leur propriété (parcelle AI 778) par le chemin du pré Bornier, accordé à M. KRIKORIAN Olivier et Mme PIQUEE Isabelle domiciliés 114 chaussée de Woore 1390 arrive à échéance au 31 décembre 2025. Il convient de le renouveler pour une période de 5 ans conformément à la délibération 98/2024 du 26 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler la location de terrain communal, parcelles AI 344p d'une contenance de 450 m² à M. KRIKORIAN Olivier et Mme PIQUEE Isabelle à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 5 ans et moyennant une redevance annuelle de 25,00 € conformément à la délibération 98/2024 du 26 novembre 2024.

Renouvellement location terrain communal parcelles AL152 et 154 à M. LAHEURTE Daniel

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat de location de terrains communaux, parcelles AL 152 et AL 154 d'une contenance totale de 1 250 m² pour y cultiver un jardin potager, accordé à M. LAHEURTE Daniel domicilié 42 Bd des Aiguillettes 54600 VILLERS LES NANCY arrive à échéance au 31 décembre 2025. Il convient de le

renouveler pour une période de 5 ans conformément à la délibération 98/2024 du 26 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la location de terrain communal, parcelles AL 152 et AL 154 d'une contenance totale de 1 250 m² à M. LAHEURTE Daniel à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 5 ans et moyennant une redevance annuelle de 25,00 € conformément à la délibération 98/2024 du 26 novembre 2024.

Renouvellement location terrain communal parcelle B188p à M. PERRIN Stanislas et Mme ZIRN Déborah

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat de location de terrains communaux, parcelle B 188p d'une superficie d'environ 130 m² pour y cultiver un jardin potager et y entreposer du bois, accordé à M. PERRIN Stanislas et Mme ZIRN Déborah domiciliés 1b chemin des chauds fours à Ventron arrive à échéance au 14 février 2026. Il convient de le renouveler pour une période de 5 ans conformément à la délibération 98/2024 du 26 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler la location de terrain communal, parcelle B 188p d'une contenance de 130 m² environ à M. PERRIN Stanislas et Mme ZIRN Déborah à compter du 15 février 2026 pour une durée de 5 ans et moyennant une redevance annuelle de 25,00 € conformément à la délibération 98/2024 du 26 novembre 2024.

Renouvellement location terrain communal parcelles AI179 et 180 à M. CHOFFEL Dominique et Mme VALENTIN Nadia

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat de location de terrains communaux, parcelles AI 179p et AI 180p d'une contenance de 5 757 m² environ, pour entretenir le tour de leur habitation et y mettre quelques bêtes, accordé à M. CHOFFEL Dominique et Mme VALENTIN Nadia domiciliés 4 chemin du pré Hozel à Ventron arrive à échéance au 31 décembre 2025. Il convient de le renouveler pour une période de 5 ans conformément à la délibération 98/2024 du 26 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix Pour et 1 Abstention (pouvoir de Mme VALENTIN Nadia à M. JEANDEL Charly), accepte le renouvellement de la location de terrain communal, parcelles AI 179p et AI 180p d'une contenance de 5 757 m² environ à M. CHOFFEL Dominique et Mme VALENTIN Nadia à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 5 ans et moyennant une redevance annuelle de 25,00 € conformément à la délibération 98/2024 du 26 novembre 2024.

Mise en place du prêt à usage à titre gratuit pour les mises à disposition de terrain communal en vue de bénéficiers de résurgences d'eau

M. KESSLER Patrick explique que suite au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes des Hautes Vosges, il convient de sécuriser juridiquement les occupations de terrain communal accordées aux habitants de Ventron qui souhaitent bénéficier de résurgences d'eau situées sur ou nécessitant l'utilisation de ces terrains.

Il est proposé de mettre en place une convention de mise à disposition de terrain communal sous la forme d'un prêt à usage à titre gratuit, strictement limité à l'exploitation de résurgences d'eau par le bénéficiaire. Chaque conseiller a pu prendre connaissance de cette convention qui lui a été communiquée en amont.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de la convention de mise à disposition de terrain communal au profit des habitants bénéficiant de résurgences d'eau, sous la forme d'un **prêt à usage à titre gratuit**. Il précise que cette mise à disposition a pour seul objet l'exploitation de résurgences d'eau concernées et l'accès aux ouvrages nécessaires à son usage, à l'exclusion de toute autre utilisation. Il précise également que cette convention est mise en place à **compter du 1^{er} janvier 2026** pour une **durée de 9 ans** renouvelable et sera **appliquée à toutes les concessions de sources en cours**.

Renouvellement mise à disposition terrain communal en vue de bénéficier d'une résurgence d'eau à Mme APTEL Jeannine parcelle AL293p

Conformément à la décision du conseil municipal précédente, M. KESSLER Patrick informe l'assistance que la concession de source sur terrain communal parcelle AL 293p consentie à Madame APTEL Jeannine est arrivée à expiration le 31/10/2025, il convient de mettre en place le prêt à usage à titre gratuit pour la mise à disposition du terrain communal, parcelle AL 293p, à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de neuf ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du prêt à usage à titre gratuit accordé à Mme APTEL Jeannine comme indiqué ci-dessus.

Renouvellement mise à disposition terrain communal en vue de bénéficier d'une résurgence d'eau à M. PIERRON Patrice parcelle AL335p

Conformément à la décision du conseil municipal précédente, M. KESSLER Patrick informe l'assistance que la concession de source sur terrain communal parcelle AL 335 consentie à M. PIERRON Patrice est arrivée à expiration le 31/10/2025, il convient de mettre en place le prêt à usage à titre gratuit pour la mise à disposition du terrain communal parcelle AL 335, à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de neuf ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du prêt à usage à titre gratuit accordé à M. PIERRON Patrice comme indiqué ci-dessus.

Renouvellement mise à disposition terrain communal en vue de bénéficier d'une résurgence d'eau à M. TATU Christian et Mme HEYER Myriam parcelle AM370p

Conformément à la décision du conseil municipal précédente, M. KESSLER Patrick informe l'assistance que la concession de source sur terrain communal parcelle AM 453 (ex AM 370) consentie à M. TATU Christian et Mme HEYER Myriam est arrivée à expiration le 31/10/2025, il convient de mettre en place le prêt à usage à titre gratuit pour la mise à disposition du terrain communal, parcelle AM 370, à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de neuf ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la mise en place du prêt à usage à titre gratuit accordé à M. TATU Christian et Mme HEYER Myriam comme indiqué ci-dessus.

Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens des communes

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à l'occasion du 107e Congrès des maires, l'Association des Maires de France (AMF) et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. Elle souhaite soutenir l'AMF et propose la motion de soutien suivante en affirmant son attachement aux principes fondamentaux de la liberté locale, et notamment :

- La **libre administration des collectivités territoriales**, excluant toute forme de tutelle de l'État ou d'une autre collectivité ;
- L'autonomie **financière et fiscale**, impliquant la compensation intégrale des compétences transférées et la prépondérance des ressources propres dans les ressources des collectivités ;
- le principe de **subsidiarité**, confiant la décision publique à l'échelon le plus proche du citoyen, ce qui implique pour les communes la protection de la clause de compétence générale et l'exclusion de toute différenciation des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

Elle s'oppose à toute mesure législative ou réglementaire qui remettrait en cause ces principes fondamentaux et soutient les propositions de l'AMF visant à renforcer immédiatement le pouvoir d'agir des communes, et notamment :

- La reconnaissance d'un **pouvoir réglementaire local** permettant d'adapter les normes aux réalités locales ;
- L'instauration d'un **moratoire sur toute nouvelle contrainte** réduisant les moyens d'action des communes ;
- Une **réduction des normes** et un **allègement des procédures excessivement complexes et coûteuses**, notamment en matière d'urbanisme et de commande publique, afin de faciliter et d'accélérer la réalisation des projets locaux.

Elle demande dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, que l'État respecte ses engagements à l'égard des collectivités territoriales, et en particulier :

- La **suppression du DILICO**, initialement instauré pour une durée limitée ;
- la **suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés**, annoncée comme garantie à l'euro près ;
- La **suppression des modifications du FCTVA**, qui doit demeurer un mécanisme de remboursement ;
- La **suppression des coupes budgétaires** envisagées dans la mission Outre-mer ;
- La **suppression du gel de la DGF** et des baisses de crédits dédiés aux collectivités territoriales ;
- La **suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL**, d'autres leviers pouvant être mobilisés pour rétablir son équilibre financier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la motion de soutien à l'AMF.

Retrait de la commune nouvelle de Neufchâteau au SMIC des Vosges

Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de M. le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatique Communale dans le Département des Vosges, invitant le

conseil municipal à se prononcer sur la demande de retrait présentée par la commune de NEUFCHATEAU.

Elle explique que le COMITE SYNDICAL DU SMIC DES VOSGES, après en avoir délibéré et à l'unanimité, considérant le fait que la commune ancienne de Neufchâteau n'était pas adhérente au SMIC 88, et qu'elle dispose des services informatiques nécessaires en interne, et considérant la fusion des communes de Rollainville et Neufchâteau pour former la commune nouvelle de Neufchâteau, S'EST PRONONCE pour le retrait de la commune nouvelle de Neufchâteau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le retrait de la commune nouvelle de Neufchâteau.

Mise à disposition terrain communal en vue de bénéficier d'une résurgence d'eau à M. et Mme GREMAUD Emmanuel et M. FLIELLER Jean parcelles AL 466p (Forêt N°23) et AL 364p

M. KESSLER Patrick fait part au conseil municipal de la demande de M. et Mme GREMAUD Emmanuel et M. FLIELLER Jean pour effectuer des travaux sur du terrain communal, parcelles AL 466p (forêt communale parcelle n°23) et AL 364p, en vue de bénéficier des résurgences d'eau,

Il convient donc de mettre en place le prêt à usage à titre gratuit pour la mise à disposition du terrain communal, parcelles AL 466p (forêt communale parcelle n°23) et AL 364p, à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de neuf ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du prêt à usage à titre gratuit accordé à M. et Mme GREMAUD Emmanuel et M. FLIELLER Jean comme indiqué ci-dessus.

Questions diverses

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a envoyé les cartes de vœux et qu'elle en a reçu également beaucoup. Plusieurs félicitations pour le bulletin municipal « L'Echo de l'Orbi » ont été reçues. La Protection Civile des Vosges a remercié la commune pour la subvention qui lui a été accordée.

La cotisation au SDIS 88 s'élève cette année à la somme de 41 534,93 €. Mme le Maire précise que le rapport d'activité 2024 du Syndicat Mixte Moselle Amont est consultable en Mairie. La commission finance se réunira le mardi 17 février 2026 à 18h30, dans la salle du conseil.

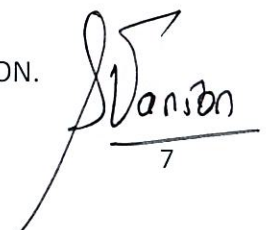
Une réunion en Préfecture concernant la station aura lieu le 12 février 2026. Elle portera sur la gouvernance du site. En cette période électorale, la commune, ne pouvant pas faire de propagande, informe que le département et des investisseurs privés organiseront une communication télévisée, au cours de laquelle un appel à projets sera lancé.

La séance est levée à 21h07

La secrétaire de séance,
Sylviane LAPRÉVOTE.



Le Maire,
Brigitte VANSON.



7